



Acte exécutoire le 12/04/2024  
 Reçu par la Préfecture le 12/04/2024  
 Publié sur le Site Internet de la Ville le 12/04/2024

## BILAN DE LA GESTION PLURIANNUELLE

### ANNEXE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Au vu du règlement budgétaire adopté le 8 février dernier, à l'occasion de la présentation des éléments d'exécution budgétaire relatifs à l'exercice N-1, lors du vote du CA N-1, un bilan de la gestion pluriannuelle de la collectivité est présenté.

Au vu de ce bilan, il est proposé d'examiner les réajustements de crédits de paiement 2023 sur exercice suivant afin de tenir compte des mandatements réalisés, voir, de proposer des modifications d'autorisations de programmes. Ces modifications sont reprises par délibération du conseil municipal dans le cadre du vote du budget primitif.

#### AP/CP N° 1801 - Restauration des Grandes Orgues

Au regard du caractère exceptionnel des Grandes Orgues et après une étude préalable en 2017, la Ville a réceptionné l'opération en décembre 2022. La levée des réserves a été faite le 30/06/2023. Le solde a été finalisé en fin d'année. Au vu des soldes, les subventions sont à demander.

Sa restauration, en lien avec l'association Les Amis des Orgues et le Fonds de dotation pour le patrimoine de Senlis permet de conserver un instrument polyvalent, pouvant s'inscrire dans des projets liés au rayonnement culturel local.

L'échéancier des crédits de paiement est modifié comme suit :

Année	AP Crédits ouverts	CP Modifiés	Mandaté	% Dép.	AP Crédits ouverts	CP Modifiés	Encaissé	% Rec.
<b>Total</b>	<b>1 155 821,14</b>	<b>1 155 821,14</b>	<b>1 120 236,69</b>	<b>96,92%</b>	<b>785 546,18</b>	<b>785 546,18</b>	<b>517 941,37</b>	<b>65,93%</b>
2018	31 909,62	31 909,62	31 909,62		0,00	0,00	0,00	
2019	170 851,04	170 851,04	170 851,04		0,00	0,00	0,00	
2020	32 057,27	32 057,27	32 057,27		84 304,76	84 304,76	84 304,76	
2021	596 816,91	596 816,91	596 816,91		286 969,94	286 969,94	286 969,94	
2022	179 186,30	179 186,30	179 186,30		0,00	0,00	0,00	
2023	145 000,00	109 415,55	109 415,55		414 271,48	146 666,67	146 666,67	
2024	0,00	35 584,45	0,00		0,00	267 604,81	0,00	

Pour 2024, les crédits pour 35 584,45 € sont inscrits au chapitre 23.

#### AP/CP n°2103 - Rue des Jardiniers Partie 2

Cette AP a été modifiée par délibération du 28/09/2023 au vu de travaux supplémentaires relatifs à l'adduction d'eau pluviale et pour affecter la recette de fonds de concours de la CCSSO. Cette dernière s'élève à 240 000 € et complète la subvention du département pour 92 000€. Au vu de la réception des travaux permettant l'encaissement des subventions, l'opération sera soldée.

L'échéancier des crédits de paiement est modifié comme suit :

Année	AP Crédits ouverts	CP Modifiés	Mandaté	% Dép.	AP Crédits ouverts	CP Modifiés	Encaissé	Réalisé rec.	% Rec.
<b>Total</b>	<b>770 000,00</b>	<b>770 000,00</b>	<b>710 664,57</b>	<b>92%</b>	<b>366 000,00</b>	<b>366 000,00</b>	<b>58 400,00</b>	<b>58 400,00</b>	<b>16%</b>
2021	9 080,20	9 080,20	9 080,20		0,00	0,00	0,00	0,00	
2022	12 179,64	12 179,64	12 179,64		58 400,00	58 400,00	58 400,00	58 400,00	
2023	748 740,16	689 404,73	689 404,73		307 600,00		0,00	0,00	
2024		59 335,43				307 600,00			

Pour 2024, les crédits pour 59 335,43 € sont inscrits au chapitre 23.

#### AP/CP n° 2102 - Groupe scolaire Beauval

Le programme de l'école maternelle Beauval a été livré début 2023. Les décomptes généraux et définitifs pour 8 lots ont été finalisés en fin d'année. Pour 3 lots, des difficultés ont été rencontrées pour leur paiement au vu de pièces manquantes sur les travaux supplémentaires actés par le maître d'œuvre et validés par le maître d'ouvrage sur le DGD. Un avenant est en cours de finalisation pour acter ces travaux supplémentaires et lever le caractère intangible de ces DGD.

Au vu du paiement des soldes de l'ensemble des marchés les subventions pourront être encaissées.

L'autorisation de programme est révisée au vu de l'avancement et l'échéancier des crédits de paiement est modifié comme suit :

Année	AP Crédits ouverts	CP Modifiés	Mandaté	% Dép.	Prévu rec.	Budgété rec.	Encaissé	% Rec.
<b>Total</b>	<b>1 332 000,00</b>	<b>1 308 138,91</b>	<b>1 236 859,91</b>	<b>94,55%</b>	<b>588 000,00</b>	<b>588 000,00</b>	<b>188 352,62</b>	<b>32,03%</b>
2021	79 881,84	79 881,84	79 881,84		0,00	0,00	0,00	
2022	615 661,00	615 661,00	615 661,00		92 100,00	92 100,00	92 100,00	
2023	636 457,16	541 317,07	541 317,07		495 900,00	96 252,62	96 252,62	
2024	0,00	71 279,00			0,00	399 647,38		

Pour 2024, les crédits pour 71 279 € sont inscrits au chapitre 23.

#### AP/CP N° 2002 – Schéma d'aménagement ORDENER Phase 1 et 2

Le schéma directeur d'aménagement global du quartier Ordener et de diagnostic des réseaux a permis d'aboutir à un projet d'aménagement urbain à réaliser en 6 phases.

Les premières étapes ont permis de déployer et renforcer les réseaux au sein du quartier pour individualiser les bâtiments, les doter de compteurs, et ainsi sortir du régime unifié du quartier

militaire. Après avoir finalisé la réalisation d'un parking mutualisé de 170 places accessible à l'angle de la rue des Fours à Chaux et de la rue Saint Lazare, les bornes de recharges électriques seront fonctionnelles début 2024. De même est déployé un système de bornes rétractables permettant la régulation des flux sur le Quartier Ordener, dont le cœur est destiné à rester piéton (à l'exception des usages techniques) et l'installation des plaques de rue. Une phase de maîtrise d'œuvre en avant-projet venant préciser le schéma directeur sera mise en œuvre afin de préciser les phases futures à déployer pour l'aménagement des voies au sein du quartier, notamment pour compléter l'accès au futur conservatoire.

En termes de recettes, la Ville et la CCSSO au titre du volet développement économique ont conventionné pour une participation de la CCSSO sur la base d'une clé de répartition établie en fonction de la surface occupée par des bâtiments à vocation économique avec une participation de la CCSSO de 392 K€. L'opération fait également l'objet de co-financement au titre du Contrat de Restructuration des Sites de Défense (CRSD), de l'Etat (DSIL), la région, et le département.

L'échéancier des crédits de paiement est modifié comme suit :

Année	AP Crédits ouverts	CP Modifiés	Mandaté	% Dép.	AP Crédits ouverts	CP Modifiés	Encaissé	% Rec.
<b>Total</b>	<b>2 384 237,00</b>	<b>2 384 237,00</b>	<b>2 049 945,43</b>	<b>85,98%</b>	<b>1 160 000,00</b>	<b>1 160 000,00</b>	<b>850 119,95</b>	<b>73,29%</b>
2020	17 040,00	17 040,00	17 040,00		24 000,00	24 000,00	24 000,00	
2021	94 197,23	94 197,23	94 197,23		0,00	0,00	0,00	
2022	1 610 153,81	1 610 153,81	1 610 153,81		105 232,14	105 232,14	105 232,14	
2023	662 845,96	328 554,39	328 554,39		1 030 767,86	720 887,81	720 887,81	
2024	0,00	334 291,57			0,00	309 880,05		

Pour 2024, les crédits pour 334 291,57 € sont inscrits au chapitre 23.

#### **APCP n° 2104 – Poches de stationnement**

Les travaux pour le réaménagement des parkings du Cours Thoré-Montmorency porteront le nombre de places de stationnement à 96, pouvant aller jusqu'à 133 places les jours d'affluence en ouvrant la partie centrale. De l'autre côté du cours, le parking du Cerf (dit parking de l'ancienne gendarmerie) et ses 70 places a bénéficié d'une rénovation.

Les cofinancements de l'Etat, la région dans le cadre d'action cœur de ville et du département sont complétés par un fonds de concours de la CCSSO pour 245 112 €.

L'autorisation de programme est proposée d'être modifiée sur la partie recettes pour prendre en compte le concours financier de la CCSSO ainsi que l'ajustement des crédits de paiement comme suit :

Année	AP Crédits ouverts	CP Modifiés	Mandaté	% Dép.	AP Crédits ouverts	CP Modifiés	Encaissé	% Rec.
<b>Total</b>	<b>1 380 000,00</b>	<b>1 380 000,00</b>	<b>575 490,45</b>	<b>41,70%</b>	<b>652 000,00</b>	<b>897 762,00</b>	<b>113 198,00</b>	<b>12,61%</b>
2022	12 508,23	12 508,23	12 508,23		18 400,00	18 400,00	18 400,00	
2023	1 028 000,00	562 982,22	562 982,22		386 400,00	94 798,00	94 798,00	
2024	339 491,77	804 509,55			247 200,00	784 564,00		

Pour 2024, les crédits pour 804 509,55 € sont inscrits au chapitre 23.

### **AP/CP N° 2101 – Conservatoire de musique et de danse**

Afin d'améliorer les conditions d'accueil des 500 élèves du conservatoire actuellement au centre de rencontre de Brichebay, la Ville a acté la construction d'un nouveau conservatoire de musique et de danse dans le quartier Ordener. Il a été lancé un concours d'architecte pour la réhabilitation de l'ancien mess des officiers du Quartier Ordener et l'agence YLE Architectes a été désignée lauréate lors du conseil municipal du 15 décembre 2022. Adapté à un enseignement artistique de qualité, le nouveau conservatoire sera construit avec une démarche biomimétique tout en maîtrisant les dépenses publiques.

Le travail des 12 derniers mois avec l'équipe d'architecte et les 9 autres bureaux d'études techniques a permis d'affiner le montant des travaux en stabilisant certaines hypothèses de diagnostic (structure, présence d'amiante...) et les choix techniques de conception (mode de chauffage, acoustique...). Il s'agit d'associer des choix qualitatifs de matériaux biosourcés, de mise en valeur du bâtiment d'intérêt patrimonial et d'introduire des modes de conception biomimétique tout en apportant des solutions efficaces et pragmatiques de fonctionnement pour les équipes enseignantes, les professeurs et les élèves. Un permis de construire a été déposé le 13 décembre dernier.

Les marchés de travaux seront lancés au printemps 2024 et attribués au début de l'été. Les travaux pourront débuter en septembre (pour une durée d'environ 18 mois). L'objectif visé est l'ouverture du nouvel équipement au printemps 2026.

Au stade de l'avant projet définitif l'enveloppe financière des travaux est estimée par l'équipe de projet à 5 100 000 € HT. Des demandes de financement croisé sont en cours de finalisation auprès des institutions publiques : le Conseil Départemental, le Conseil Régional, le FEDER, l'Etat (via le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT), la CCSSO, le PNR, le mécénat, dans l'objectif de parvenir à un co-financement pour un total de 41%.

L'autorisation de programme est proposée d'être modifiée pour prendre en compte l'enveloppe financière ajustée ainsi que l'échéancier des crédits de paiement comme suit :

Année	AP Crédits ouverts	AP et CP Modifiés	Mandaté	% Dép.	AP Crédits ouverts	AP et CP Modifiés	Encaissé	% Rec.
<b>Total</b>	<b>6 760 000,00</b>	<b>7 200 000,00</b>	<b>456 428,21</b>	<b>6,34%</b>	<b>1 760 000,00</b>	<b>2 460 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>
2021	30 455,11	30 455,11	30 455,11		0,00	0,00	0,00	0,00%
2022	24 066,00	24 066,00	24 066,00		0,00	0,00	0,00	
2023	440 000,00	401 907,10	401 907,10		0,00	0,00	0,00	
2024	1 850 000,00	1 450 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	
2025	3 600 000,00	3 450 000,00	0,00		1 760 000,00	984 000,00	0,00	
2026	815 478,89	1 843 571,79	0,00			1 476 000,00	0,00	

Pour 2024, les crédits pour 1 450 000 € sont inscrits au chapitre 23.

### **AP/CP N° 2001 – Pôle d’Échanges Multimodal**

Le budget prévisionnel pour la réalisation du Pôle d’Échanges Multimodal (PEM) est évalué à 4 047 000€, comprenant deux opérations

- annexes de la gare

- l’aménagement du parvis de la gare en Pôle d’Échanges Multimodal (PEM) permettant à la fois de répondre aux enjeux de développement des mobilités responsables, de valoriser un secteur de la ville aujourd’hui peu qualitatif et de créer une continuité entre le centre-ville historique et le quartier en devenir, en améliorant les services rendus aux voyageurs : conditions d’attente des voyageurs, accessibilité aux personnes à mobilité réduite, information.

Un avenant a été conclu avec le maître d’œuvre pour prolonger la mission et finaliser en premier lieu les annexes de la gare avec un permis de construire délivré le 17/11/2023. Ensuite l’avant projet définitif sur le PEM est attendu pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2024.

Après la remise en cause de la participation du SMTCO (Syndicat Mixte des Transports en Commun de l’Oise) au projet, un nouveau plan de co-financement sera à finaliser sur la base de la mise en valeur des politiques en faveur des transports en communs au niveau régional pouvant associer les Fonds européens, la Région Hauts de France, le Conseil Départemental de l’Oise ayant notifié en partie ses aides sur le projet.

Le calendrier est donc ajusté en vue de travaux qui débuteraient par la réhabilitation des annexes de la gare avec un co-financement du département, de la DRAC et un fonds de concours de la CCSSO.

L’échéancier des crédits de paiement est modifié comme suit :

Année	AP Crédits ouverts	CP Modifiés	Mandaté	% Dép.	AP Crédits ouverts	CP Modifiés	Encaissé	% Rec.
<b>Total</b>	<b>4 047 000,00</b>	<b>4 047 000,00</b>	<b>88 881,24</b>	<b>2,20%</b>	<b>1 330 000,00</b>	<b>1 330 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>
2020	10 193,64	10 193,64	10 193,64		0,00	0,00	0,00	0,00%
2021	17 275,56	17 275,56	17 275,56		0,00	0,00	0,00	0,00%
2022	47 621,21	47 621,21	47 621,21		0,00	0,00	0,00	
2023	100 000,00	13 790,83	13 790,83		0,00	0,00	0,00	
2024	2 000 000,00	798 000,00	0,00		1 330 000,00	140 000,00	0,00	
2025	1 871 909,59	3 160 118,76	0,00		0,00	1 190 000,00	0,00	

Pour 2024, les crédits pour 798 000 € sont inscrits au chapitre 23.

### AP/CP N° 2201 – Ecoquartier

Pour mémoire, créée en février 2014, d'une superficie de 12 ha, la Zone d'Aménagement Concertée EcoQuartier était gérée par un budget annexe distinct. En 2022, par délibération du 7 avril a été créée l'autorisation de programme pour cette opération.

Le montant total de ce programme d'équipements publics à réaliser en quatre phases entre 2023 et 2030, le long de la chaussée Brunehaut et de l'avenue Clémenceau, par la Ville s'élève à 6 423 000 € TTC.

Cette opération permettra la livraison de logements en 3 phases : fin 2024 de 137 logements en accession privée et de commerces en pied d'immeuble, suivis en 2025 par la livraison des 133 logements de la résidence séniors services, de 102 logements locatifs sociaux (LLS) et de 67 logements locatifs intermédiaires (LLI) ; et d'ici quelques années, de la livraison d'une troisième tranche de 115 logements en accession privée.

Dans le périmètre de la ZAC, une seconde opération immobilière, portée par Promogim, sera lancée au printemps 2024, pour une livraison des logements début 2026. Sont programmés 57 logements dont 45 en accession et 12 logements locatifs sociaux.

En phase 3, deux terrains peuvent encore évoluer : d'une part la parcelle qui accueille aujourd'hui du stockage de matériel pour les services de voirie du Conseil départemental : des échanges ont lieu pour trouver la meilleure programmation envisageable sur ce terrain ; d'autre part la parcelle, propriété du groupe Raboni. Ce terrain ne pourra évoluer qu'en collaboration avec l'entreprise Raboni, qui recherche actuellement une nouvelle localisation sur le territoire.

Le permis d'aménager des espaces publics de la ZAC a été déposé le 2 août 2022 et prévoit :

- la requalification, prolongation et élargissement de la Chaussée Brunehaut, depuis le centre des impôts jusque la voie verte, permettant la réalisation de pistes cyclables, la plantation d'alignements d'arbres et d'espaces de stationnement,
- la requalification et l'élargissement de l'avenue Georges Clémenceau,
- la création d'un parvis face aux silos,
- La création d'espaces verts nécessaires à la gestion alternative des eaux pluviales et la réalisation d'une aire de jeux pour enfants.

Les travaux (réseaux, prolongation de la chaussée Brunehaut, espaces de gestion des eaux pluviales et aménagement du parvis de la gare) ont été attribués par délibération du Conseil municipal du 6 juillet 2023 et du 14 décembre 2023 pour un total de 4 874 122,82 € HT, comprenant les lots eau et assainissement pour 1 868 885,52 € HT affecté par parts travaux aux budgets annexes de l'assainissement et de l'eau, soit un reste à charge sur le budget principal de 3 005 237,30 € HT, 3 606 284,76 € TTC. S'ajoutent les études, les honoraires de maîtrise d'œuvre, les révisions de prix affectés en totalité sur le budget principal.

L'enveloppe de l'opération de 4 642 000 € est proposée d'être ajustée à 4 000 000 € TTC, sachant que seule la tranche ferme pour les phases 1 et 2 à ce jour est engagée (total de 3 105 142,60 € TTC de travaux sur le budget principal).

Pour permettre le financement des travaux de requalification des espaces publics en ZAC, le régime financier des participations a été substitué par la mise en place d'un projet urbain partenarial (PUP) : le PUP exonère l'opération du paiement de la taxe d'aménagement, et sécurise des participations des constructeurs supérieures à ladite taxe d'aménagement.

La Convention de PUP signée sur le périmètre du foncier de Valfrance en janvier 2022 et son avenant fixé par délibération du Conseil municipal du 8 février 2024 engagent le groupement DBI / Brownfields à verser une participation globale de 2 834 160 € (dont 147 893 € en nature par valorisation foncière).

Ce même principe de PUP a été mis en place, suite à une délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2022, avec la société Promogim qui développe un projet sur les parcelles AY 168 et 188, adressées au 63-65 avenue Georges Clémenceau. Le projet prévoit la réalisation de 57 logements, pour 3 562 m<sup>2</sup> de surface de plancher, répartis entre 12 logements sociaux et 45 logements en accession à la propriété. La société Promogim (substituée par la SCI Ile de France) s'engage à verser à la Ville de Senlis une participation de 80 € par m<sup>2</sup> de surfaces de plancher déclarées au permis de construire obtenu le 3 août 2022. A ce jour, cela correspond à une participation totale de 284 960 € (dont 11 850 € en nature par valorisation foncière).

D'autre part, au titre des études d'urbanisme, les études sur la ZAC se poursuivent. L'actualisation de l'étude d'impact de 2013 est en cours. Le périmètre de la ZAC sera réduit (passant de 12ha à 10,5 ha) : les entreprises Percot et le bâtiment de l'ancien cabinet comptable Arensberg et de la menuiserie Sicard seront ainsi maintenus en zone d'activités et sortis du périmètre de renouvellement urbain de la ZAC. Le marché public s'élève à 99 960,48 € TTC et a été attribué par décision en juillet 2022.

L'autorisation de programme est proposée d'être modifiée pour prendre en compte l'enveloppe financière ajustée suite à l'attribution des marchés ainsi que l'échéancier des crédits de paiement comme suit :

Année	AP Crédits ouverts	AP et CP Modifiés	Mandaté	% Dép.	AP Crédits ouverts	CP Modifiés	Encaissé	% Rec.
<b>Total</b>	<b>4 642 000,00</b>	<b>4 000 000,00</b>	<b>318 095,10</b>	<b>7,95%</b>	<b>2 900 000,00</b>	<b>2 900 000,00</b>	<b>375 260,00</b>	<b>12,94%</b>
2022	111 578,77	111 578,77	111 578,77		265 000,00	0,00	0,00	0,00%
2023	510 000,00	206 516,33	206 516,33		1 010 000,00	375 260,00	375 260,00	141,61%
2024	3 190 000,00	2 430 000,00	0,00		805 000,00	1 000 000,00	0,00	
2025	830 421,23	800 000,00	0,00		820 000,00	886 000,00	0,00	
2026		451 904,90	0,00		0,00	638 740,00	0,00	

Pour 2024, les crédits pour 2 430 000 € sont inscrits au chapitre 23.